



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE LOCALE PHARMACIENS

17 Février 2025

CPAM Côte d'Or

17/02/2025

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 25 NOVEMBRE 2024

II. ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

III. SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

IV. ACTIONS DE GESTION DU RISQUE ET ACCOMPAGNEMENT

V. PRÉVENTION

VI. NUMÉRIQUE EN SANTÉ

VII. QUESTIONS DIVERSES

PRÉSIDENCE-VICE-PRÉSIDENCE

Pour rappel en 2024

Présidence : Mme LAURENT

Vice Présidence : M. BARD

Pour 2025

Présidence : M. BARD

Vice Présidence : Mme LAURENT

I – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 25 NOVEMBRE 2024

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Évolutions tarifaires avenant 1

A compter du **8 Janvier 2025**, les évolutions tarifaires entrent en vigueur:

- ✓ Honoraire à l'ordonnance: 0,61€
- ✓ Honoraires de garde:
 - Nuit de 20h à minuit et de 6h à 8h → 10€ par ordonnance
 - Nuit profonde de minuit à 6h → 20€ par ordonnance
 - Dimanches et jours fériés → 6€ par ordonnance
- ✓ Indemnité d'astreinte portée à 200€ par astreinte de garde de nuit, dimanche ou jour férié.
- ✓ Nouvel entretien opioïdes → 5€

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Indicateurs ROSP et BUPS

Les pharmaciens peuvent renseigner et déclarer leurs indicateurs de rémunérations forfaitaires 2024 via amelipro du 09/12/2024 au 28/02/2025.

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Dispositif de pénalisation en cas de non sérialisation

Rappel de la mesure

Le dispositif de sérialisation vise à lutter contre l'introduction de médicaments falsifiés dans l'Union européenne (directive 2011/62/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011).

Procédure de sanction des officines

La pénalité est prononcée par le directeur de l'organisme local d'assurance maladie sur la base des informations transmises par France MVO chaque trimestre.

Son montant est fixé à 2 000 euros. Elle peut être réitérée par période de trois mois.

→ 4 pharmacies concernées en Côte-d'Or pour la première vague de pénalités

La décision prononçant cette pénalité peut être contestée devant le tribunal judiciaire.

Respect du principe du contradictoire: Le pharmacien a le choix de se mettre en conformité dans un délai d'1 mois ou de présenter des observations écrites ou orales jusqu'au dernier jour du délai de réponse d'1 mois.

Prescriptions et facturation AGLP-1 : Ozempic, Victoza, Trulicity

Pour garantir la conformité de la prescription des analogues du GLP-1 aux indications thérapeutiques remboursables (ITR), un nouveau dispositif entre en application le 1er février 2025 **avec un délai de transition de 3 mois pour se familiariser à cette nouvelle procédure.**

À partir de cette date, le remboursement d'OZEMPIC, VICTOZA, TRULICITY est subordonné au renseignement par le prescripteur (**libéral ou hospitalier**) d'éléments relatifs aux circonstances et aux indications de la prescription.

Un formulaire disponible par téléservice (ou papier) est à remplir par le médecin pour une prise en charge pour tous les patients, précisant un certain nombre de renseignements sur le patient et la prescription .

- l'âge du patient ;
- l'existence d'un diabète de type 2 ;
- et la prescription en monothérapie ou en association avec d'autres médicaments.

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Prescriptions et facturation AGLP-1 : Ozempic, Victoza, Trulicity

Pour facturer un AGLP-1 à l'Assurance Maladie, le pharmacien d'officine devra systématiquement disposer de ce document en sus de l'ordonnance.

Le formulaire n'est exigé qu'une seule fois par patient pour toute la durée de sa thérapie.

Pour tous les patients d'ores-et-déjà sous AGLP-1, le formulaire devra donc être rempli une fois afin que le pharmacien puisse poursuivre une dispensation remboursée par l'Assurance Maladie de cette thérapie médicamenteuse.

Pour éviter au patient de devoir conserver durablement la version papier du justificatif d'accompagnement à la prescription, **le pharmacien est invité à l'enregistrer dans son dossier pharmaceutique et surtout dans le DMP du patient** (où à demander au patient d'enregistrer lui-même ce document dans Mon Espace Santé).

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Effets indésirables des fluoroquinolones

Un message Osmose a été envoyé le 13/12/2024 pour alerter les pharmaciens sur les effets secondaires des fluoroquinolones, classe d'antibiotiques prescrits pour traiter les infections bactériennes graves.

Lors de la délivrance de ce traitement, il est essentiel d'informer les patients des risques potentiels d'effets indésirables. Cette sensibilisation leur permettra de surveiller leur état de santé et de réagir rapidement si nécessaire, en contactant leur médecin traitant ou les urgences en cas de douleurs abdominales, thoraciques ou dorsales soudaines et intenses.

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Projet d'évolution des secteurs de garde

Projet d'évolution des secteurs de garde pharmacies en Côte-d'Or : à compter de janvier 2026, nous passerions de 11 secteurs de garde à 7 secteurs de garde de 20h à 0h (et 5 secteurs en nuit profonde).

Le projet a été présenté à l'ARS le 21 Janvier 2025 et sera présenté à l'Assurance maladie.

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Droit de prescription des IPA

Apport du décret d'application du 20 Janvier 2025:

- ✓ Ouvre la mise en œuvre de l'accès direct
- ✓ Supprime le protocole d'organisation obligatoire entre médecins et IPA
- ✓ Rappelle que les compétences des IPA seront élargies en matière de primo-prescription de certains produits et prestations. La liste des éléments sera prochainement définie par arrêté du ministre chargé de la santé. **Cet arrêté, qui n'a pas encore été publié** , pourra prévoir que la prescription par l'infirmier est subordonnée à un diagnostic médical préalable.

Le 13 Février 2025, un courrier Osmose a été envoyé aux pharmaciens pour confirmer que dans l'attente de cette publication, les actes réalisés en accès direct ne peuvent pas être facturés à l'Assurance Maladie.

II – ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

Déploiement Météore / Assurance maladie

Afin d'harmoniser la lecture des retours Noemie, l'Assurance Maladie en partenariat avec la MSA met en place un nouveau système de nommage des anomalies à compter de mars **2025**.

Ce renommage commun permet de faciliter la compréhension de ces informations, ce qui implique une modification de la numérotation et des libellés des anomalies.

III – SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

Commission des pharmaciens du département : COTE-D'OR

Source SNDS AMOS le 05/02/2025

Activité des pharmaciens du 01/01/2024 au 31/12/2024 (en date de remboursement)

(PHARMACIE D OFFICINE, PHARMACIE MUTUALISTE)

Montants des prestations en montant remboursé

Postes de dépenses	RG		MSA		Autres		TOTAL		Evolutions Région	Evolutions France
	Montants	Evolutions	Montants	Evolutions	Montants	Evolutions	Montants	Evolutions		
TOTAL	248 674 736	6,4%	17 581 425	4,0%	8 843 188	7,7%	275 099 349	6,3%	5,4%	5,4%
Autres prestations	27 127 480	-0,7%	1 592 868	-2,8%	934 634	-1,2%	29 654 982	-0,9%	-0,6%	-1,6%
Honoraires de dispensation	23 039 384	2,5%	1 478 854	-1,0%	853 538	1,2%	25 371 776	2,3%	2,0%	2,2%
Permanence pharmaceutique	1 089 584	-0,8%	9 814	5,6%	5 283	2,6%	1 104 680	-0,8%	-3,7%	0,1%
Vaccins Grippe et ROR	936 652	-14,4%	64 770	-17,1%	42 970	-17,8%	1 044 391	-14,7%	-13,8%	-17,3%
Masques et tests COVID	825 024	-32,2%	20 280	-43,4%	16 683	-35,6%	861 986	-32,6%	-26,6%	-33,4%
Aides et rémunérations conventionnelles	808 748	11,4%	1 901	2 406,8%	1 204	5 067,2%	811 853	11,8%	17,2%	12,8%
Campagne vaccination COVID	363 038	-47,5%	13 461	-36,9%	12 482	-28,7%	388 982	-46,7%	-46,4%	-44,8%
Honoraires soins Pharmaciens	65 051	114,4%	3 788	154,9%	2 474	99,5%	71 313	115,6%	142,5%	157,7%
LPP	21 527 145	2,7%	1 623 037	-0,9%	860 503	3,5%	24 010 685	2,5%	2,5%	3,4%
Appareils matériels de traitement et pan	17 670 398	2,7%	1 399 553	-0,5%	714 097	3,3%	19 784 048	2,5%	2,7%	3,7%
Orthèses	3 691 816	3,4%	207 573	-4,9%	142 104	5,5%	4 041 493	3,0%	1,8%	1,8%
Véhicule pour handicapés	98 472	-16,1%	13 810	46,0%	3 252	-17,4%	115 534	-11,6%	-10,8%	-1,2%
Prothèses externes non orthopédiques	50 439	-1,2%	1 355	-54,4%	534	-48,1%	52 328	-5,0%	-0,4%	-2,1%
Autres frais LPP	16 019	-10,2%	746	-44,2%	517	14,7%	17 282	-12,0%	-1,4%	1,2%
Médicaments	200 020 111	7,9%	14 365 520	5,5%	7 048 051	9,6%	221 433 681	7,8%	6,6%	6,7%
Médicaments remboursés à 100%	164 223 808	9,1%	12 253 937	6,2%	5 775 454	10,9%	182 253 199	9,0%	7,7%	7,6%
Médicaments remboursés à 65%	32 497 890	1,9%	1 926 681	1,2%	1 212 849	3,5%	35 637 420	1,9%	1,8%	2,3%
Médicaments remboursés à 30%	2 915 906	10,5%	165 189	7,0%	53 854	19,0%	3 134 949	10,4%	9,0%	10,9%
Médicaments remboursés à 15%	382 297	6,7%	19 713	0,6%	5 893	14,4%	407 903	6,5%	4,8%	4,6%
Médicaments remboursés à 80%	183	49,9%					183	49,9%	1,6%	-12,4%
Médicaments remboursés à 35%	23	-2,5%					23	-2,5%	65,7%	-48,2%
Médicaments non remboursés	5		0		0		5		30 087,3%	853,6%

III – SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

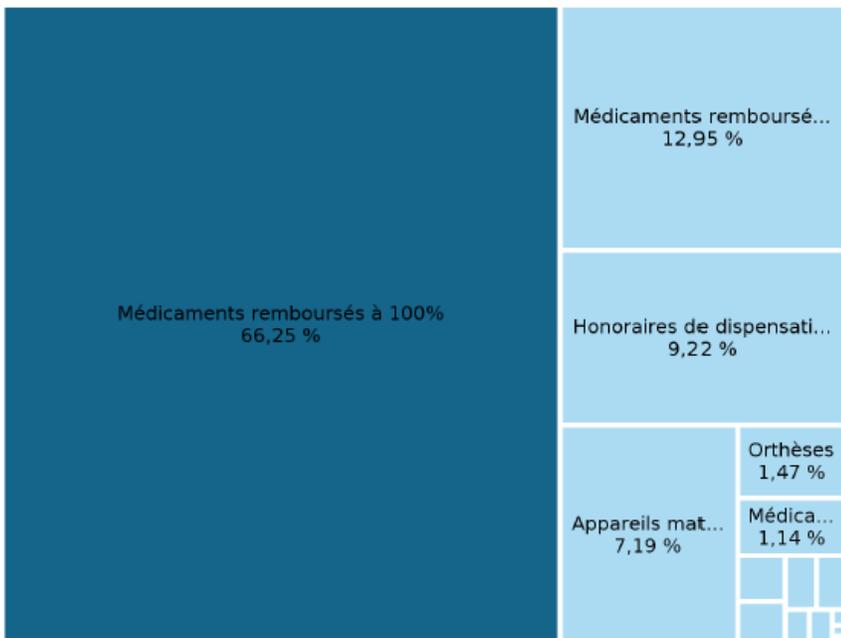
Commission des pharmaciens du département : COTE-D'OR

Source SNDS AMOS le 05/02/2025

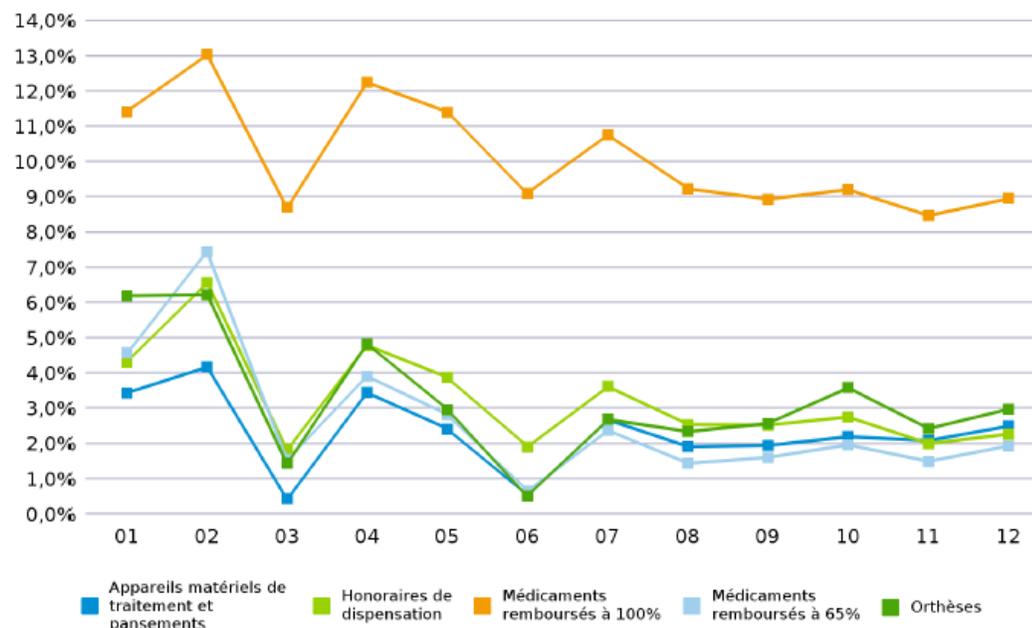
Activité des pharmaciens du 01/01/2024 au 31/12/2024 (en date de remboursement)

(PHARMACIE D OFFICINE, PHARMACIE MUTUALISTE)

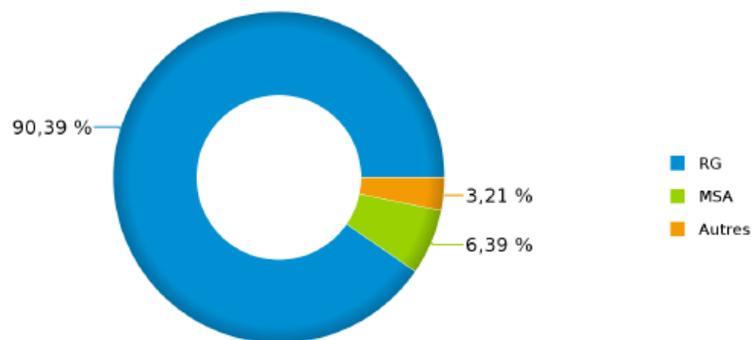
Répartition des montants par prestation



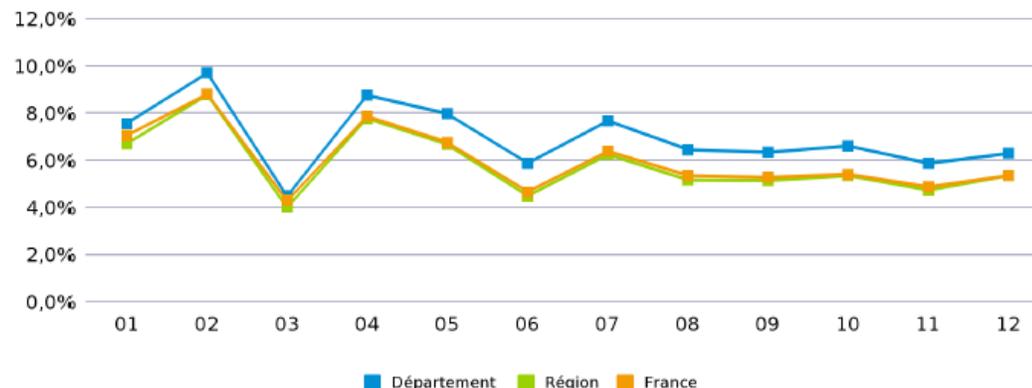
Evolution des montants par prestation (PCAP)



Répartition des montants par régime



Evolution des montants (PCAP) - total poste



III – SUIVI DES DÉPENSES DE SANTÉ

Focus sur les médicaments onéreux

Commission des pharmaciens du département : COTE-D'OR

Source SNDS AMOS le 05/02/2025

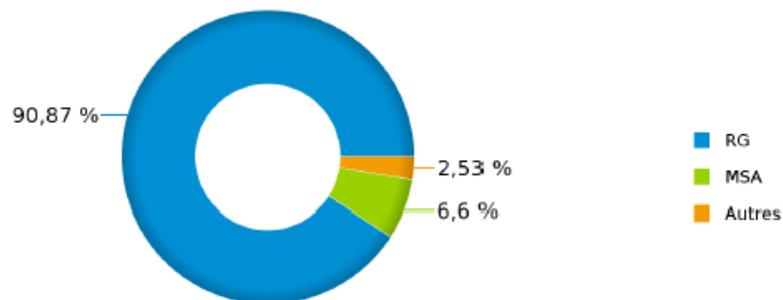
Activité des pharmaciens du 01/01/2024 au 31/12/2024 (en date de remboursement)

(PHARMACIE D OFFICINE, PHARMACIE MUTUALISTE)

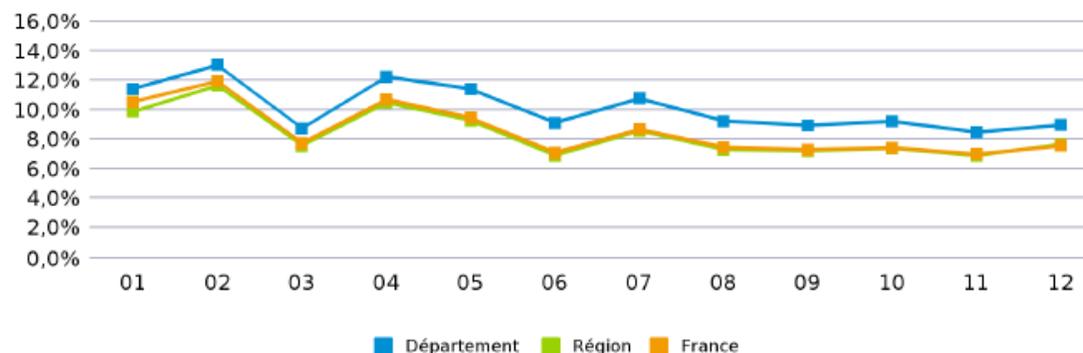
Médicaments remboursés à 100% - Montants des prestations en montant remboursé

Postes de dépenses	RG		MSA		Autres		TOTAL	
	Montants	Evolutions	Montants	Evolutions	Montants	Evolutions	Montants	Evolutions
FRANCE	20 061 907 815	7,7%	1 080 482 060	6,7%	511 725 606	5,5%	21 654 115 482	7,6%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	847 259 848	7,7%	61 581 990	7,2%	23 575 733	8,9%	932 417 571	7,7%
021 - COTE-D'OR	164 223 808	9,1%	12 253 937	6,2%	5 775 454	10,9%	182 253 199	9,0%
025 - DOUBS	154 478 163	7,7%	6 617 005	-2,3%	2 721 270	19,9%	163 816 438	7,4%
039 - JURA	78 778 971	9,7%	5 863 356	9,9%	2 087 028	23,2%	86 729 355	10,0%
058 - NIEVRE	65 917 872	6,3%	5 521 898	-0,2%	2 501 947	-4,5%	73 941 717	5,4%
070 - HAUTE-SAONE	69 018 513	7,7%	5 565 865	0,7%	1 940 728	4,3%	76 525 107	7,1%
071 - SAONE-ET-LOIRE	170 533 335	8,7%	16 500 266	20,0%	4 996 223	8,8%	192 029 823	9,6%
089 - YONNE	105 892 463	4,3%	8 767 979	2,7%	2 956 599	3,8%	117 617 042	4,2%
090 - TERRITOIRE DE BELFORT	38 416 722	4,8%	491 684	7,5%	596 483	6,0%	39 504 889	4,8%

Répartition des montants par régime



Evolution des montants (PCAP) - total poste



IV – ACTION DE GESTION DU RISQUE ET ACCOMPAGNEMENT

Campagnes d'accompagnement DAM auprès des pharmaciens

Accompagnements Décembre 2024 et Janvier 2025:

- Convention avec focus fraudes (ASAFO) + biosimilaires & hybrides
- Focus médicaments onéreux
- Rappels facturation TROD

Accompagnements prévus sur Février :

- Indicateurs pour les pharmacies n'ayant pas encore fait leurs démarches
- Rebond sur les derniers osmose
- Commande kits cancer colorectal + discours dépistage

IV – ACTION DE GESTION DU RISQUE ET ACCOMPAGNEMENT

ASAFO

Depuis le 30 Janvier 2025, une nouvelle version d'ASAFO Pharma a été mise en production avec de nouvelles fonctionnalités:

Pour la CPAM

- Demande d'authentification auprès des prescripteurs libéraux depuis l'outil
- Possibilité d'importer un fichier de données pour confronter le NIR à la liste nationale des ordonnances frauduleuses

Pour les officines

- Récupération des informations de la carte vitale pour confronter automatiquement le NIR à la liste nationale des ordonnances frauduleuses

Pour les prescripteurs libéraux

- Ouverture d'un service amelipro le 3 Février 2025 permettant au prescripteur de visualiser l'ordonnance à authentifier et d'envoyer automatiquement la réponse à l'organisme.

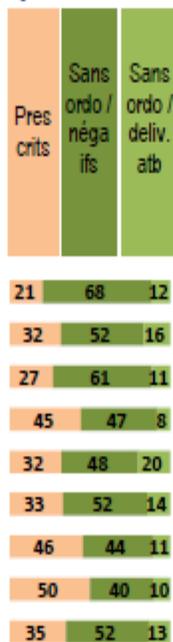
V – PRÉVENTION

Tests angine et cystite: cumul des 12 derniers mois à fin novembre 2024

TROD angine

Département de l'officine	Nb de TROD angine	Nombre de pharmacies	Part d'officines
Côte-d'Or	1 499	106	67%
Doubs	2 512	124	71%
Jura	1 061	68	79%
Nièvre	1 112	47	65%
H.-Saône	731	60	74%
S.-et-Loire	4 262	142	83%
Yonne	2 424	82	85%
T. de Belfort	830	38	81%
BFC	14 431	667	75%

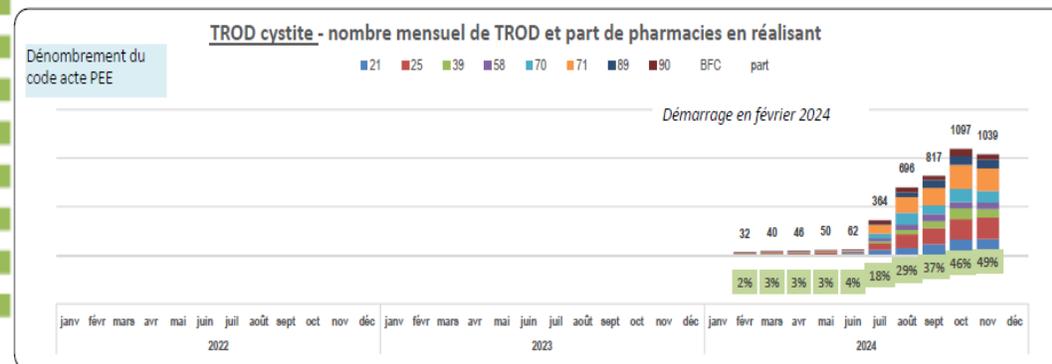
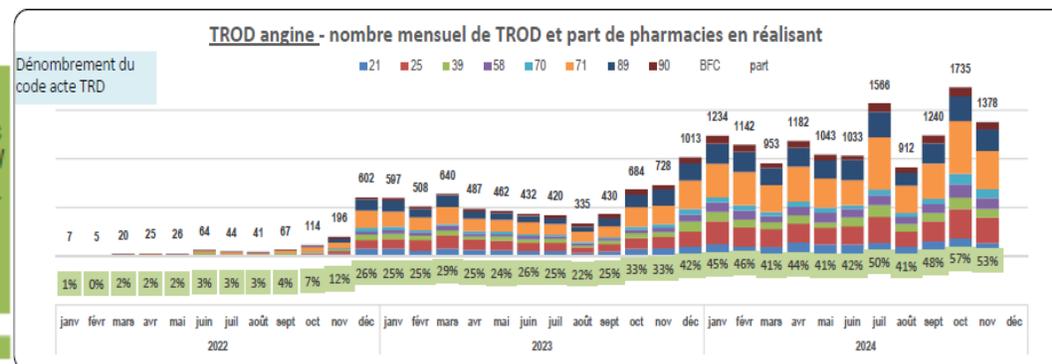
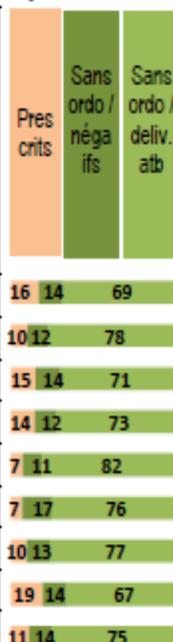
Dont (en %) de juill à nov24 :



TROD cystite - Démarrage en février 2024

Département de l'officine	Nb de TROD cystite	Nombre de pharmacies	Part d'officines
Côte-d'Or	605	93	58%
Doubs	878	99	57%
Jura	355	57	66%
Nièvre	326	42	58%
H.-Saône	537	63	78%
S.-et-Loire	945	113	66%
Yonne	349	59	61%
T. de Belfort	257	35	74%
BFC	4 252	561	63%

Dont (en %) de juill à nov24 :



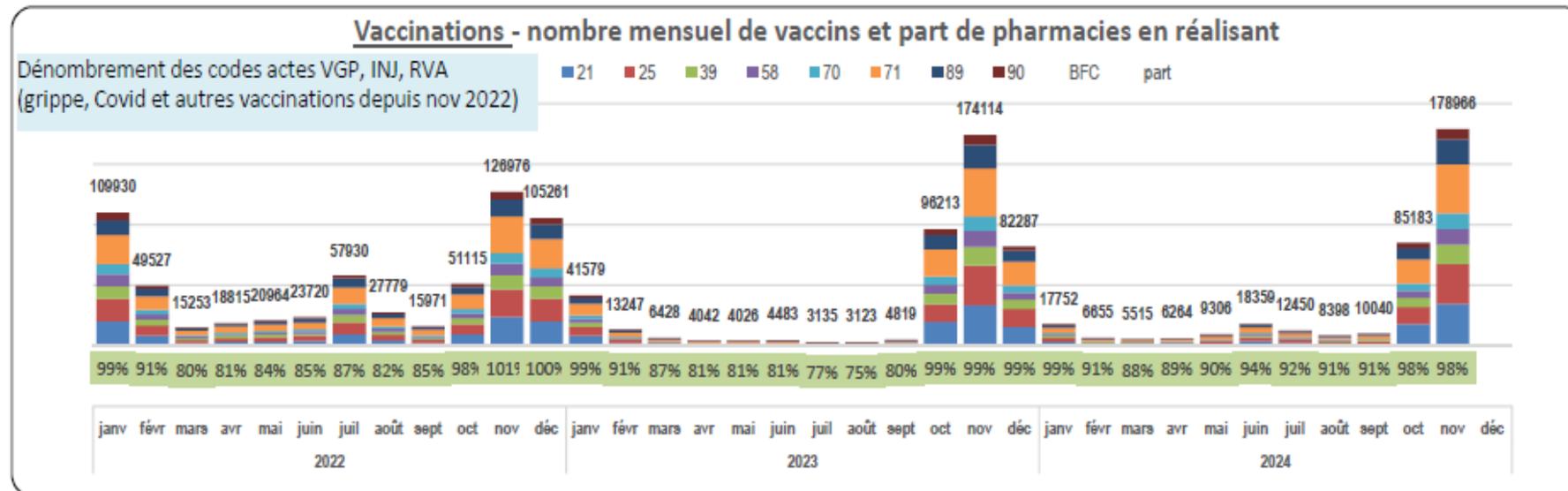
A partir de juillet 2024, autorisation de délivrer des antibiotiques sans ordonnance suite à un TROD angine ou cystite positif

V – PRÉVENTION

Vaccination: cumul des 12 derniers mois à fin novembre 2024

Vaccinations par le pharmacien

Département de l'officine	Nombre de vaccins	Nombre de pharmacies	Part d'officines
Côte-d'Or	88 307	156	98%
Doubs	78 857	167	96%
Jura	39 326	84	98%
Nièvre	30 416	66	92%
H.-Saône	31 030	80	99%
S.-et-Loire	102 152	170	99%
Yonne	49 903	95	98%
T. de Belfort	21 184	47	100%
BFC	441 175	865	98%



*Toutes vaccinations : grippe, covid, et autres vaccins

La campagne de vaccination 2024/2025 contre la grippe a été prolongée de un mois, soit **jusqu'au 28/02/2025**.

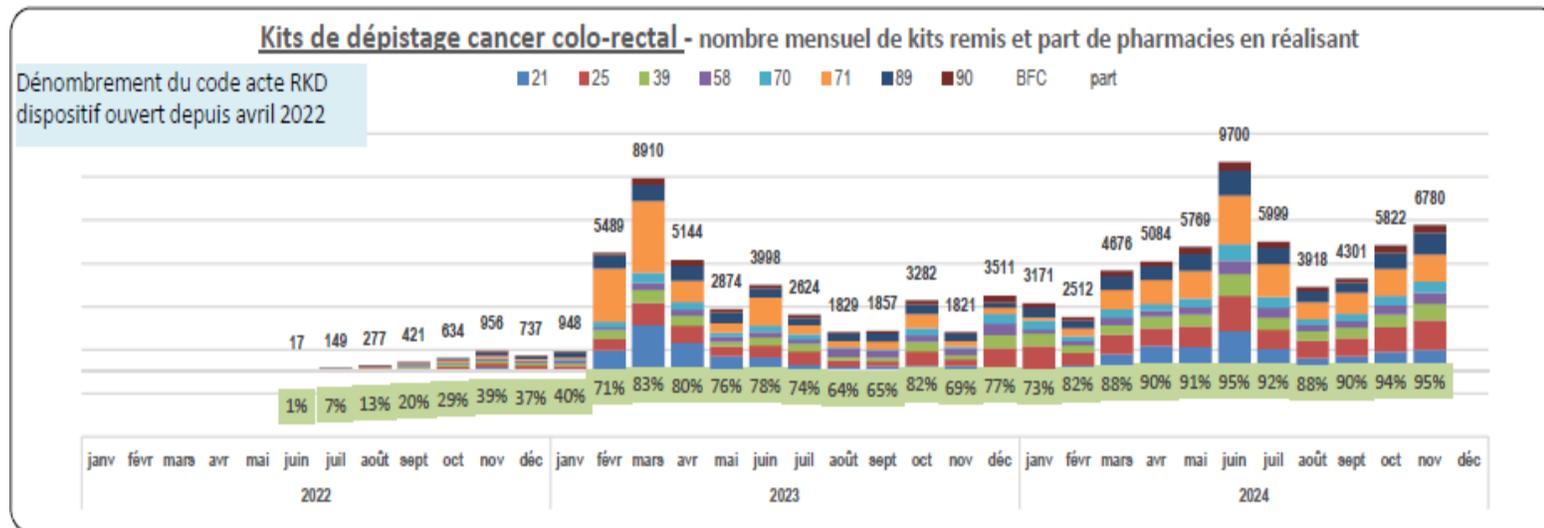
Les bons de prise en charge, bien que portant la mention « valable du 15/10/2025 au 31/01/2025 » **restent valables jusqu'à la fin de la campagne**.

V – PRÉVENTION

Progression délivrance kit DOCCR: cumul des 12 derniers mois à fin novembre 2024

Kits dépistage cancer colorectal

Département de l'officine	Nombre de kits CCR	Nombre de pharmacies	Part d'officines	Nb moyen de kits / pharmacie
Côte-d'Or	10 021	157	99%	63,8
Doubs	11 847	167	96%	70,9
Jura	6 880	84	98%	81,9
Nièvre	4 360	68	94%	64,1
H.-Saône	5 137	80	99%	64,2
S.-et-Loire	11 903	164	96%	72,6
Yonne	7 784	93	96%	83,7
T. de Belfort	3 311	47	100%	70,4
BFC	61 243	860	97%	71,2



V – PRÉVENTION

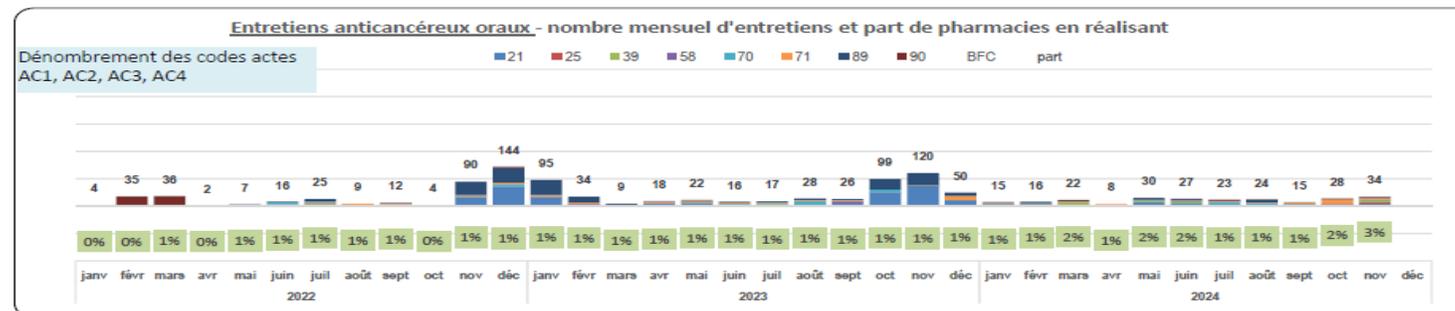
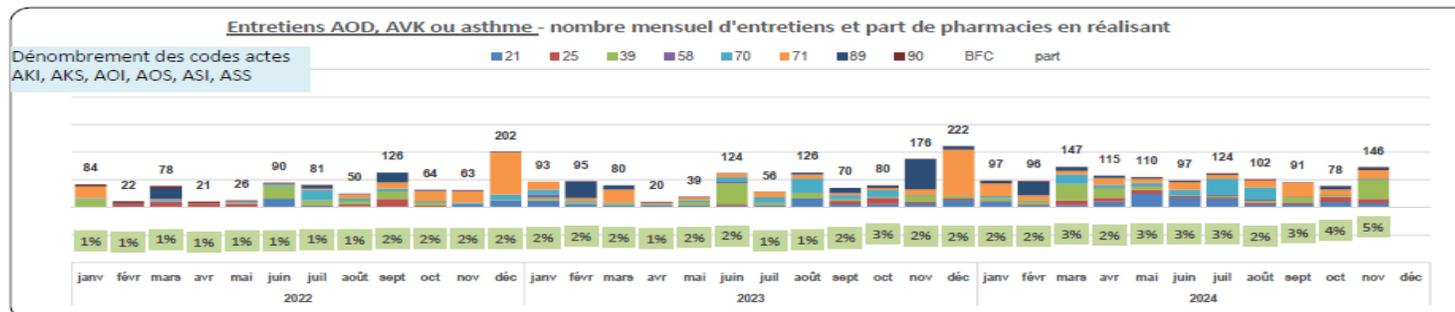
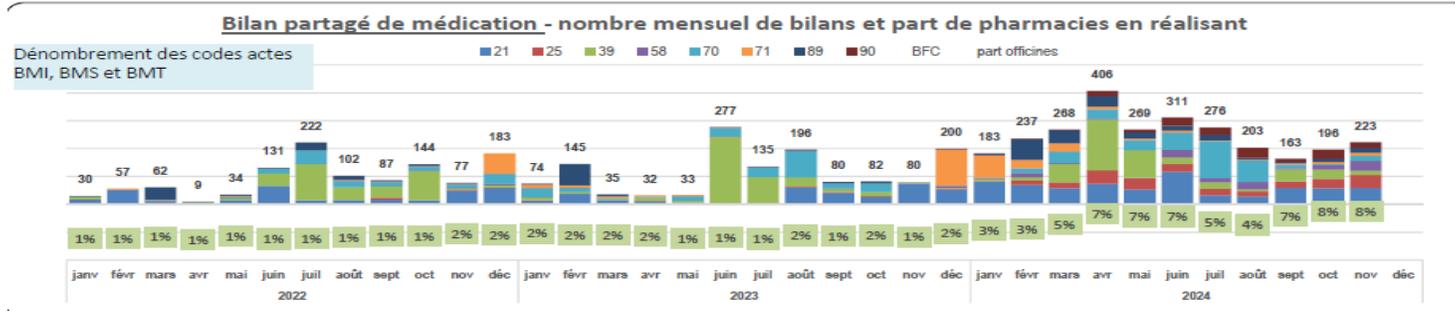
Entretiens: cumul des 12 derniers mois à fin novembre 2024

Nombre d'entretiens assurés

Département de l'officine	Code adhésion entretiens	Bilan partagé de médication	Accompagnement AOD, AVK et asthme	Traitements anticancereux	Total entretiens pharmaciens + adh
Côte-d'Or	693	747	264	69	1 773
Doubs	342	305	114	14	775
Jura	296	513	254	34	1 097
Nièvre	189	152	17	11	369
H.-Saône	245	442	189	45	921
S.-et-Loire	529	312	447	57	1 345
Yonne	154	275	122	47	598
T. de Belfort	164	189	18	15	386
BFC	2 612	2 935	1 425	292	7 264

Nombre de pharmacies ayant réalisé au moins un entretien

Départ.	Code adhésion entretiens	Bilan partagé de médication	Accompagnement AOD, AVK et asthme	Traitements anticancereux	Total entretiens pharmaciens + adh	Part d'officines
Côte-d'Or	74	57	31	18	86	54%
Doubs	43	48	18	7	61	35%
Jura	32	19	17	9	36	42%
Nièvre	16	6	4	5	18	25%
H.-Saône	21	21	6	7	27	33%
S.-et-Loire	38	23	13	14	48	28%
Yonne	24	14	10	8	32	33%
T. de Belfort	21	16	6	8	25	53%
BFC	269	204	105	76	333	38%

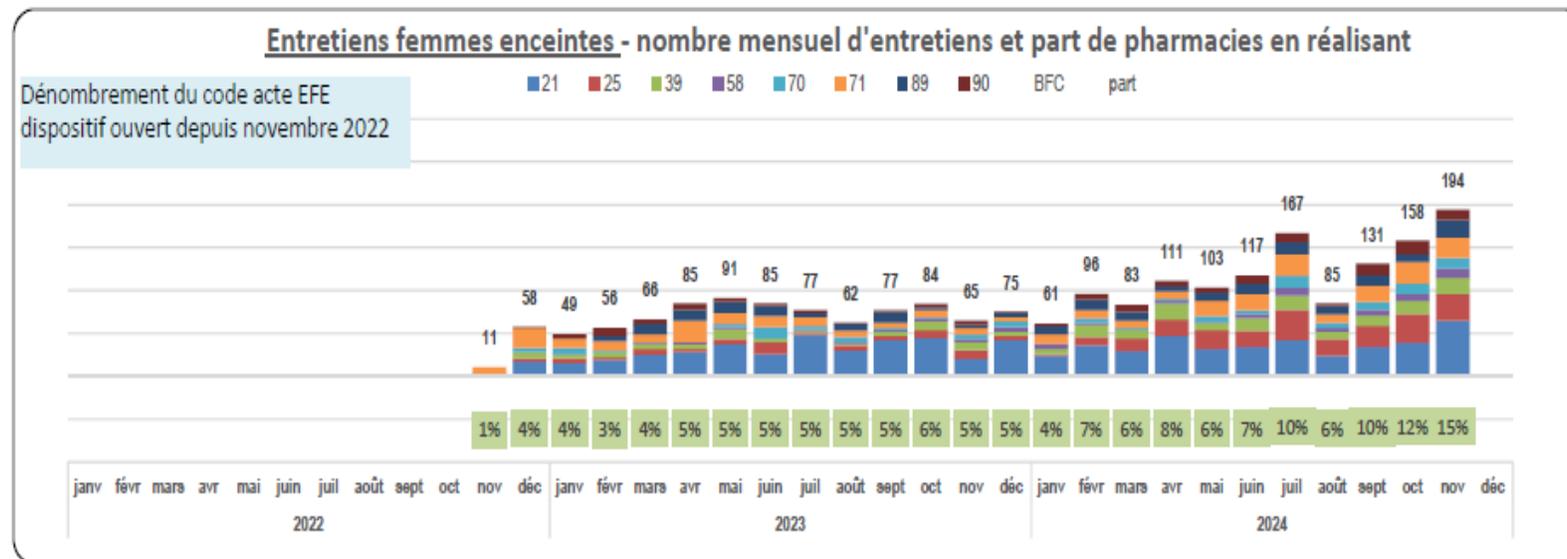


V – PRÉVENTION

Entretiens femmes enceintes: cumul des 12 derniers mois à fin novembre 2024

Entretiens femmes enceintes

Département de l'officine	Nombre d'entretiens	Nombre de pharmacies	Part d'officines
Côte-d'Or	448	83	52%
Doubs	237	54	31%
Jura	148	35	41%
Nièvre	61	15	21%
H.-Saône	81	34	42%
S.-et-Loire	183	60	35%
Yonne	130	32	33%
T. de Belfort	93	23	49%
BFC	1 381	336	38%



V – PRÉVENTION

Entretiens « Mon bilan prévention »: cumul des 12 derniers mois à fin novembre 2024

Mon Bilan Prévention*

Département de l'officine	Nombre de bilans	Nombre de pharmacies	Part d'officines
Côte-d'Or	53	14	9%
Doubs	16	8	5%
Jura	19	7	8%
Nièvre	28	8	11%
H.-Saône	37	3	4%
S.-et-Loire	22	14	8%
Yonne	3	3	3%
T. de Belfort	5	3	6%
BFC	183	60	7%

* Démarrage en février 2024

V –PRÉVENTION

Entretiens opioïdes

Un courrier Osmose a été envoyé le 10 Janvier 2025. Il vise à informer les pharmaciens des modalités de l'entretien « Opiöide » présent dans l'avenant 1 de convention signé le 10 juin 2024. L'objectif étant de lutter contre les dépendances aux opioïdes.

Entretien court sur le modèle de l'entretien « femme enceinte » rémunéré à 5€ via la facturation du code EPA.

Du 10/01/25 au 30/01/25, 19 entretiens ont été facturés par 10 officines dont 2 hors Côte d'Or.

MA CONVENTION

SUIVI DES INDICATEURS

Votre service convention fait peau neuve !

Un nouveau suivi vous permettant de consulter l'évolution de vos indicateurs relatifs aux dispositifs Développement du numérique en santé et amélioration de l'accès aux soins ainsi que Bon Usage des Produits de Santé verra le jour prochainement sur votre tableau de bord Ma Convention.

Nous communiquerons prochainement sur l'ouverture de cette nouvelle rubrique.

DÉCLARATION

[DECLARER MES INDICATEURS](#)

RÉMUNÉRATIONS

Vos dernières rémunérations :

Bon usage des produits de santé	
Le 23/11/2024	0,00 €
Développement du numérique en santé	
Le 15/04/2024	3 108,54 €
Bon usage des produits de santé	
Le 05/04/2024	384,33 €

[Accédez à vos rémunérations](#)

Suite au report de la création du suivi des indicateurs, un message d'information a été ajouté sur le tableau pour communiquer aux PS les travaux en cours sur le Téléservice.

Dans le cadre de la migration technique de la convention pharmacie, les écrans ont bénéficié d'un rafraîchissement.

La page d'accueil du téléservice est désormais constituée de 3 blocs :

- SUIVI DES INDICATEURS (en cours de développement).
- DECLARATION.
- REMUNERATIONS.



MA CONVENTION

SUIVI DES INDICATEURS

DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Au 19/06/2023

BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ

Au 19/06/2023

DÉCLARATION

DÉCLARER MES INDICATEURS

RÉMUNÉRATIONS

Vos dernières rémunérations :

Développement du numérique en santé	Le 06/06/2023	190,00 €
Bon usage des produits de santé	Le 12/05/2023	1000,50 €
Dispensation à l'unité	Le 10/12/2023	755,00 €

[Accédez à vos rémunérations](#)

Affichage d'un bloc « DECLARATION » avec :

- Accès à une saisie séparée pour 3 dispositifs, en fonction de leur période d'ouverture respectives :
 - « Développement du numérique en santé » ;
 - « Bon usage des produits de santé » ;
 - « Dispositif exceptionnel ».
- Affichage d'un message spécifique lorsque les saisies sont fermées.

DÉCLARER MES INDICATEURS

DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

La saisie sera fermée le 31/01/2025.

DÉCLARER

Indicateurs déjà déclarés : 5/5

BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ

La saisie sera fermée le 31/01/2025.

DÉCLARER

Indicateurs déjà déclarés : 5/5

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL

La saisie n'est pas ouverte.

VI – NUMÉRIQUE EN SANTÉ : EVOLUTION AMELIPRO

amelipro



MA CONVENTION

SUIVI DES INDICATEURS



DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



Au 19/06/2023

BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ



Au 19/06/2023

DÉCLARATION



DÉCLARER MES INDICATEURS

RÉMUNÉRATIONS

Vos dernières rémunérations :

Développement du numérique en
santé
Le 06/06/2023 190,00 €

Bon usage des produits de santé
Le 12/05/2023 1000,50 €

Dispensation à l'unité
Le 10/12/2023 755,00 €

[Accédez à vos rémunérations](#)

Affichage d'un bloc « REMUNERATIONS »
avec :

- Affichage des 3 dernières rémunérations.
- Un lien « Accédez à vos rémunérations ».



MA CONVENTION

RÉMUNÉRATIONS

 Les tuiles grisées correspondent aux rémunérations pour lesquelles l'affichage d'un détail n'est actuellement pas prévu. Cet affichage sera disponible prochainement. 

2024

✓ 2023

2022

2021

2020

DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



Le 15/04/2024

3 108,54 €

BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ



Le 05/04/2024

384,33 €

DISPENSATION À L'UNITÉ



Le 31/03/2024

17,00 €

Affichage d'une synthèse des rémunérations avec :

- 1 filtre contenant les 5 dernières années d'exercice.
- 1 tuile par rémunération avec détail.
- 1 tuile « AUTRES REMUNERATIONS » pour les rémunérations sans détail.
- Un message a été affiché pour indiquer que certaines migrations sont encore en cours de migration

VI – NUMÉRIQUE EN SANTÉ : EVOLUTION AMELIPRO

amelipro



SE CONNECTER PAR CARTE CPS

Ou s'identifier avec :

e-CPS



SE CONNECTER PAR E-CPS

* Obligatoire

Identifiant * : ?
N° sur 9 caractères

Mot de passe * :
Mot de passe oublié

Je ne suis pas un robot

VOUS CONNECTER

Vous n'avez pas de compte ?

Si vous avez une carte CPS ou CPE, vous pouvez créer votre compte, en vous connectant à l'aide du bouton d'identification par carte.

CRÉER UN COMPTE

Il faut désormais cliquer sur « Je ne suis pas un robot pour afficher le captcha
Le principe d'authentification reste le même :

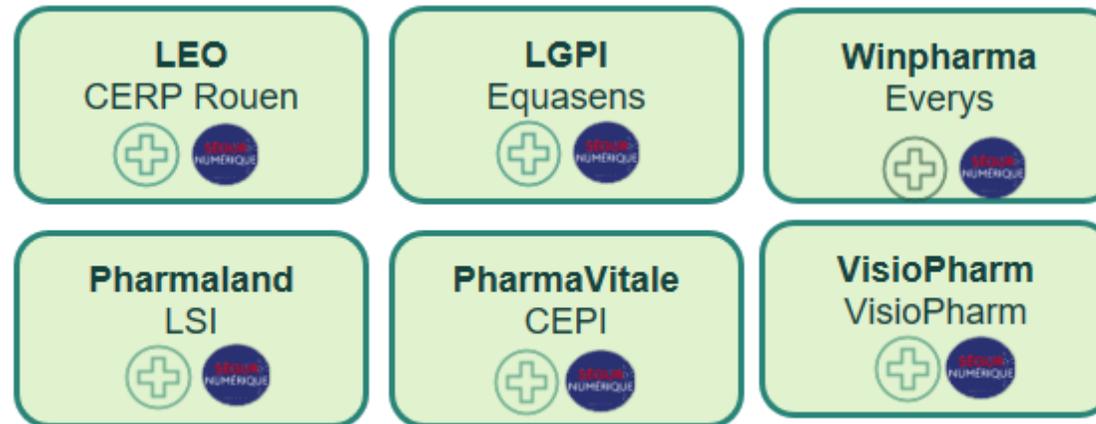
1. Saisie de l'identifiant
2. Saisie du mot de passe
3. Saisie du captcha
4. Cliquer sur « vous connecter »

Les objectifs de cette nouvelle page de connexion sont :

1. Mettre en avant l'authentification forte (CPS et e-CPS)
2. Ne plus générer de captcha OBS à chaque chargement de cette page

VI – NUMÉRIQUE EN SANTÉ – ORDONNANCE NUMÉRIQUE

Les logiciels autorisés à déployer :



VI – NUMÉRIQUE EN SANTÉ : L'APPLICATION CARTE VITALE



L'appli carte Vitale, c'est tout simplement la **version dématérialisée** de la **carte Vitale sur le smartphone** des assurés qui vient en complément de la carte Vitale physique, qui continue d'exister



La carte Vitale physique continue d'exister !
Il est conseillé de la garder le temps que les professionnels de santé s'équipent et utilisent l'appli carte Vitale.

VI – NUMÉRIQUE EN SANTÉ L'APPLICATION CARTE VITALE : SES AVANTAGES



Sécurisée

→ Ni données médicales ni données bancaires sur l'appli + Application sécurisée / vol données ou usurpation identité

Toujours dans le smartphone de l'assuré

→ Plus de chances que les patients aient leur carte Vitale avec leur smartphone, et donc la garantie de toujours pouvoir faire une télétransmission sécurisée.

Accès systématique au service de droits (ADRI)

→ Garantie de paiement pour la facturation en tiers payant. Feuilles de soins sécurisées et fiabilisées grâce à l'accès systématique au service de droit ADRI en temps réel, réduisant ainsi le risque d'erreurs et de rejets de factures.

Utilisation sans contact

→ Réduction des contacts entre assurés et professionnels de santé, ce qui réduit le risque de contaminations manuportées.

Mise à jour automatique

→ Mise à jour automatique des données de l'Assurance Maladie et de l'Identité Nationale de Santé (INS) (sauf Etat Civil), lors de l'ouverture de l'appli carte Vitale.

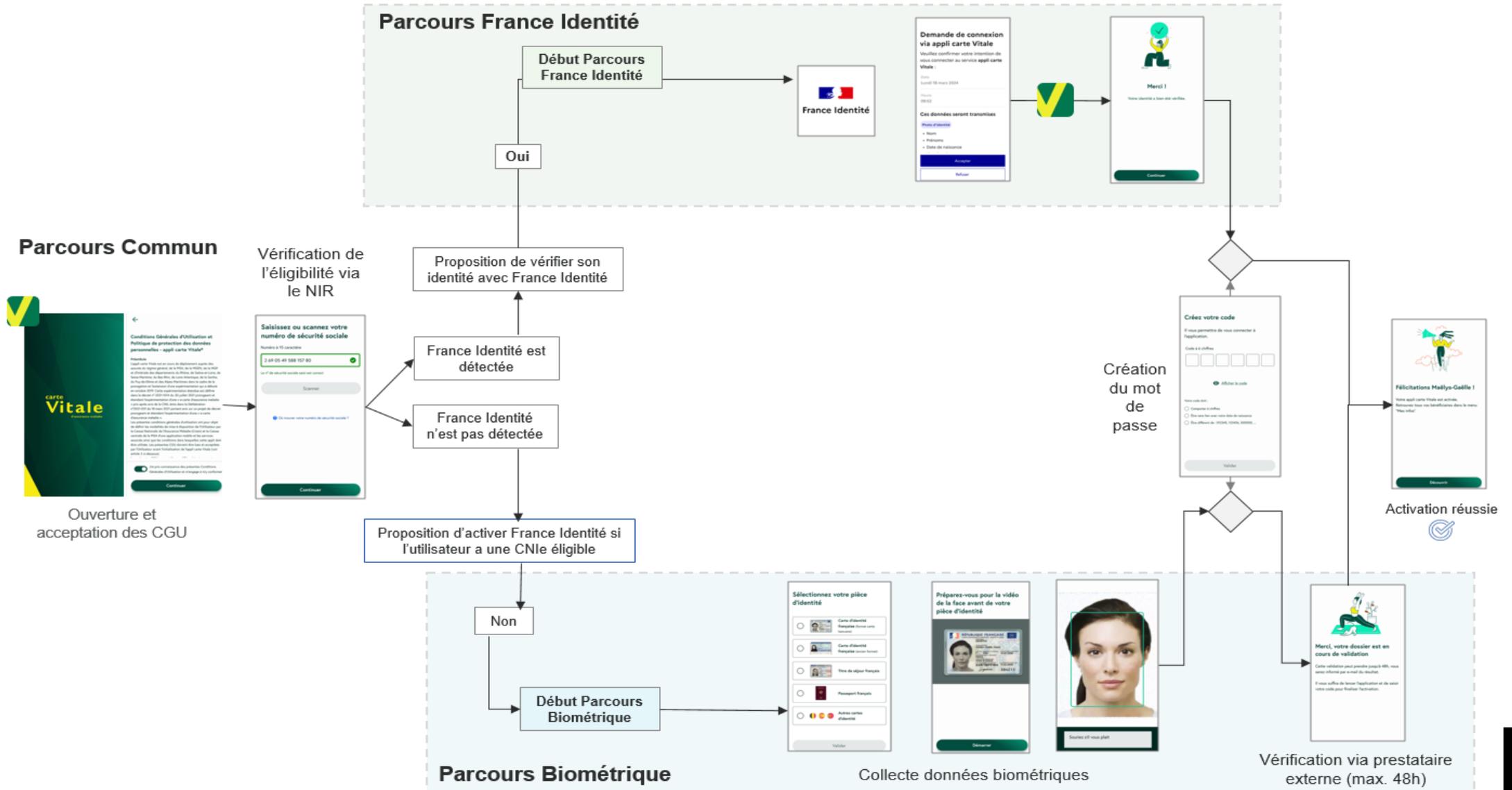
Pour le professionnel de santé

→ L'accès à tous les services de l'Assurance Maladie Facturation SESAM-Vitale, Téléservices intégrés AMO au logiciel, Téléservices disponibles sur Ameli Pro, Dossier Médical Partagé (DMP), Dossier Pharmaceutique (DP) du patient.

Pour l'assuré

→ L'appli carte Vitale apporte encore plus de praticité avec la possibilité de consulter leurs dépenses de soins (un résumé de la facture : bénéficiaire des soins + PS consulté + montant payé).
En cas de perte de la CV physique, on peut utiliser l'appli CV

VI – NUMÉRIQUE EN SANTÉ - L'APPLICATION CARTE VITALE : 2 PARCOURS D'ACTIVATION FRANCE IDENTITÉ ET BIOMÉTRIQUE



VI – NUMÉRIQUE EN SANTÉ – DÉPLOIEMENT APPCV UN PLANNING DIFFÉRENT EN FONCTION DU PARCOURS



Depuis mi-2024

2025



Mars



Mai



Novembre

Application
disponible via
parcours
biométrique dans **23**
départements

- Ain (01)
- Allier (03)
- Alpes-de-Haute-Provence (04)
- Alpes-Maritimes (06)
- Ardèche (07)
- Bas-Rhin (67)
- Bouches-du-Rhône (13)
- Cantal (15)
- Drome (26)
- Hautes-Alpes (05)
- Haute-Loire (43)
- Haute-Savoie (74)
- Isère (38)
- Loire (42)
- Loire-Atlantique (44)
- Puy-de-Dôme (63)
- Rhône (69)
- Saône-et-Loire (71)
- Sarthe (72)
- Savoie (73)
- Seine-Maritime (76)
- Var (83)
- Vaucluse (84)

Ouverture **France**
Entière du parcours
avec France Identité

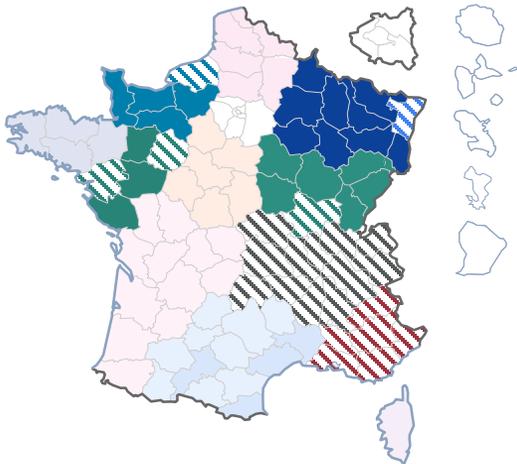


Ouverture
progressive par
vague/régions du
parcours
biométrique

VI – NUMÉRIQUE EN SANTÉ – DÉPLOIEMENT APPCV GÉNÉRALISATION DU PARCOURS BIOMÉTRIQUE



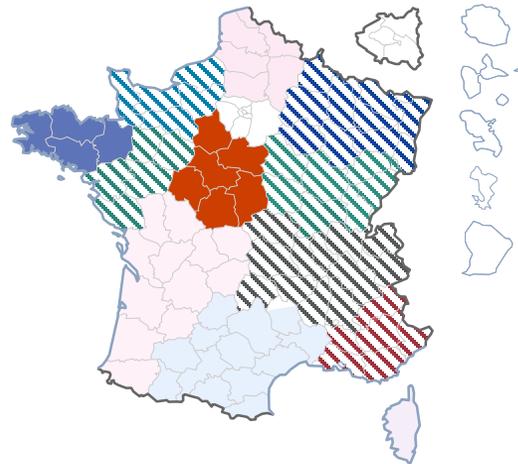
Vague 1 Mai 2025



- ▶ Pays de la Loire (+3)
- ▶ Normandie (+4)
- ▶ Grand Est (+9)
- ▶ Bourgogne-Franche-Comté (+7)

+ 4 régions
+ 23 départements

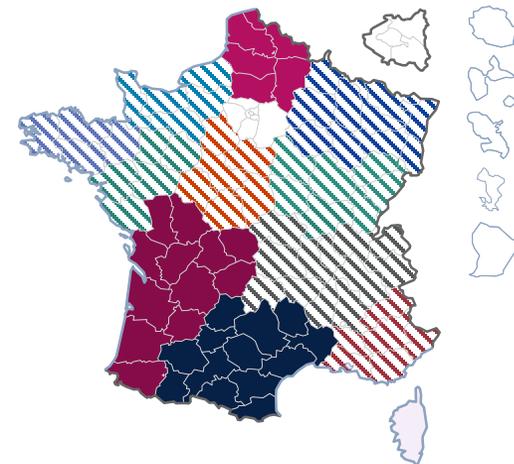
Vague 2 Juillet 2025



- ▶ Bretagne (4)
- ▶ Centre-Val-de-Loire (6)

+ 2 régions
+ 10 départements

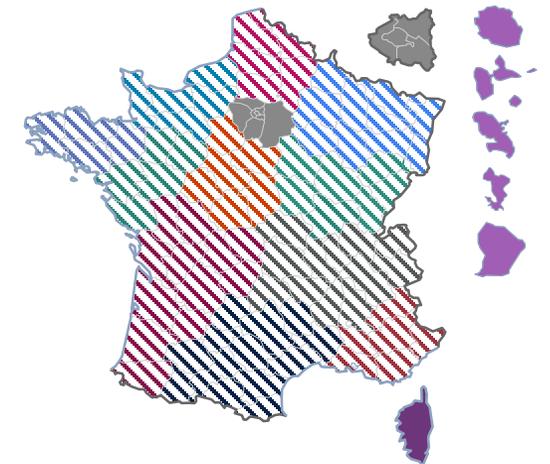
Vague 3 Septembre 2025



- ▶ Hauts-de-France (5)
- ▶ Occitanie (13)
- ▶ Nouvelle-Aquitaine (12)

+ 3 régions
+ 30 départements

Vague 4 Novembre 2025



- ▶ Île-de-France (8)
- ▶ Corse (2)
- ▶ Départements d'Outre-Mer (5)

+ 3 régions
+ 15 départements

 Département où le parcours biométrique est ouvert

VI – NUMÉRIQUE EN SANTÉ – DÉPLOIEMENT APPCV UNE COUVERTURE PROGRESSIVE DE L'ENSEMBLE DES RÉGIMES



Aujourd'hui

Mars 2025

Fin 2025



Ensemble des autres régimes obligatoires



VII - QUESTIONS DIVERSES

VIII – PROPOSITION DATES DU CALENDRIER 2025

- **Lundi 26 mai 2025 – 12h30/13h**
- **Lundi 24 novembre 2025 – 12h30/13h**